

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

Tarifs en vigueur à compter du 28 mars 2019

Honoraires à la charge du vendeur, taux de TVA de 20 % en vigueur.

Appartements et maisons	
De 0 € à 59 999 €	Forfait de 5000 € TTC
De 60 000 € à 99 999 €	7.5 % TTC*
De 100 000 € à 149 999 €	6.5 % TTC*
De 150 000 € à 199 999 €	6 % TTC*
De 200 000 € à 299 999 €	5.5% TTC*
De 300 000 € à 399 999 €	5 % TTC*
Au-delà de 400 000 €	4.5 % TTC*
Terrains	
De 0 € à 69.999 €	Forfait de 4.000 € TTC*
Au-delà de 70.000 €	5.5 % TTC*

* Arrondi à la centaine inférieure.

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles.

Méiateur : Médiation – Vivons mieux ensemble

465, Avenue de la libération 54000 Nancy